

Appel à projets 2019 Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU)

FOIRE AUX QUESTIONS

1. « Le résumé du projet en français sera limité à 300 mots » : le résumé de 300 mots comprend-il les réponses aux items inscrits dans l'encadré (titre, site, responsable, partenaire ...) ou le résumé du projet est-il distinct des réponses aux items de l'encadré ?

Le résumé du projet est distinct des réponses aux items et ne doit pas excéder plus de 300 mots. La lettre d'intention ne doit pas excéder 3 pages. Le texte doit être écrit en Arial 10 ou équivalent.

2. « Le sujet, son caractère différenciant » : serait-il possible d'avoir une définition plus précise « d'un caractère différenciant » (qui est différent d'un caractère innovant) ? Être différenciant par rapport à quoi ?

Le projet doit mettre en valeur son originalité au regard des thématiques nationales. Il doit permettre de répondre notamment à des besoins spécifiques d'un territoire ou contribuer à renforcer une dimension/thématique particulière.

3. « Les indicateurs de contexte du projet » : qu'entendez-vous par « indicateur de contexte » (qui est différent « d'indicateur de suivi » ou d'indicateur d'évaluation) ? Serait-il possible d'avoir une définition plus précise de ces indicateurs de contexte ?

Un indicateur de contexte informe sur la situation du projet et de sa thématique et son évolution à l'échelon de l'inter-région ou national. Il aide à apporter des éléments de diagnostic et peut être utilisé pour établir des comparaisons dans le temps.

4. Concernant les partenaires, est-il possible d'associer également un établissement de santé extérieur au G4 ?

Il est possible de nouer un partenariat complémentaire avec un établissement de santé ou une équipe de recherche extérieur au G4. Il reste néanmoins impératif de privilégier le

partenariat avec au moins un des CHU du G4. Par ailleurs, en cas de participation d'un établissement de santé extérieur au G4, ce dernier devra participer au financement de ce FHU en s'engageant à apporter un financement sur les 5 ans. Il est indispensable que le directeur de cet établissement puisse s'engager par courrier sur ce point.

5. Dans le cas d'un partenariat industriel, y'a-t-il des attentes particulières ?

Il n'y a pas d'attentes particulières si ce n'est de comprendre l'objet du partenariat et le cas échéant de préciser son implication financière.

6. Les porteurs de projets peuvent-ils prendre des contacts dès maintenant avec les équipes des autres CHU ?

Il est vivement recommandé que des contacts puissent être pris dès la préparation de la lettre d'intention. En effet, cette dernière doit préciser clairement les partenaires qui sont prévus dans le cadre du projet et leur place au sein de la fédération.

7. Les projets cancer sont-ils éligibles ?

Les projets cancer sont éligibles. Il est suggéré de se rapprocher du cancéropôle qui est d'accord pour accompagner financièrement certains projets.

8. Quel financement peut-on escompté au total, afin de dimensionner le projet ?

Le financement de 90 000 € correspond au financement apporté au titre des CHU via le G4. Il est donc exclusif de tout autre financement CHU. Il est vivement conseillé de se rapprocher de l'université du site concerné par le portage du projet de FHU. La phase d'instruction locale via le CRBSP devra être mise à profit pour associer les universités à l'analyse des projets et évoquer les conditions de leur soutien financier.

9. Le cahier des charges précise : « Les FHU associent, de manière équilibrée, des équipes issues d'au moins 2 CHU composant le G4 (bisite a minima). » Peut-on préciser ce qui est attendu ?

Cette précision a pour objet d'éviter tout partenariat de « complaisance ». Le CHU partenaire doit être intégré dans la gouvernance et être présent dans les WP afin que son apport puisse être clairement identifié.

10. Qu'est-il attendu en matière de présentation d' "un budget global estimatif", au stade de la lettre d'intention ? S'agit-il d'un budget annuel ou pour l'ensemble de l'opération ? S'agit-il du financement demandé au G4 ou d'un financement intégrant les co-financements obtenus ou demandés ?»

Le projet de budget, qui doit être présenté dans le cadre de la lettre d'intention, concerne l'utilisation des 90K€ : un budget annuel pour les 5 ans devra donc être communiqué. En cas de co-financements attendus, il est également nécessaire de préciser les dépenses qui sont envisagées en complément de ce budget principal. Ces dépenses ne doivent néanmoins pas être indispensables à la réalisation du projet car elles restent conditionnées à l'obtention effective du financement.

11. Est-il possible d'écrire le projet complet en anglais ? En effet, la mention des experts francophones interroge.

La lettre d'intention doit être rédigée en français.